

Biosécurité applicable au secteur apicole : liste de contrôle d'auto-évaluation

Remarque : La liste de contrôle ci-dessous ne compte pas tous les aspects à considérer lorsque vous élaborez un plan de biosécurité pour l'entreprise apicole. Consultez votre Norme nationale de biosécurité à la ferme pour l'industrie apicole et le Guide de planification pour les éléments supplémentaires à examiner.

Pratiques de biosécurité	Auto-évaluation				Remarques
	Toujours / souvent	Parfois	Jamais	S.O.	
Les abeilles sont achetées de fournisseurs locaux, certifiés et reconnus.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les introductions font l'objet d'une inspection et d'une évaluation visant à confirmer qu'ils sont exempts d'organismes nuisibles, et des mesures appropriées sont prises dans le cas contraire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les introductions sont placées dans de nouvelles ruches ou des ruches désinfectées et manipulées avec un équipement propre et désinfecté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous tenez les registres du déplacement des abeilles et des équipements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
De l'eau propre, des suppléments glucides et de protéines et des traitements adéquats sont fournis aux abeilles au besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Des mesures sont prises pour limiter les perturbations durant la manipulation, le transport, le transfert et l'entreposage des abeilles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
L'exposition directe et indirecte des abeilles aux pesticides est réduite par une bonne connaissance situationnelle et la surveillance de la santé des abeilles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les ruches sont conçues, utilisées et entretenues de manière à réduire l'exposition des abeilles aux organismes nuisibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Les ruchers sont placés, orientés et surveillés de manière à réduire l'exposition des abeilles aux animaux sauvages et aux ravageurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Des techniques de gestion sont utilisées pour prévenir le pillage, la «dérive» et l'essaimage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
L'apiculteur se procure du matériel apicole usagé seulement de fournisseurs locaux certifiés et fiables qui appliquent idéalement un programme de biosécurité et s'informe de la fiabilité des fournisseurs qu'il ne connaît pas avant de faire affaire avec eux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Si les essaims sont capturés, ils sont isolés et surveillés pendant une année.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les nourrisseurs et les contenants sont neufs ou désinfectés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les abeilles mortes sont régulièrement retirées des sources d'eau et des nourrisseurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
L'équipement, les structures et les ruches font l'objet d'inspections régulières visant à détecter la présence éventuelle d'organismes nuisibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les flaques de miel renversé sont nettoyées aussi rapidement que possible.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les abeilles mortes, les produits de la ruche et le matériel contaminé sont brûlés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous vous lavez et séchez les mains après avoir manipulé du matériel ou des produits de la ruche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les outils sont lavés et désinfectés entre chaque déplacement d'un rucher à un autre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Des installations d'entreposage distinctes sont prévues pour : la réception des abeilles; les ruches infectées ou infestées ou soupçonnées de l'être; les ruches provenant de ruchers différents (installations d'hivernage) ou destinées à la pollinisation de cultures dans des régions exemptes d'organismes nuisibles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Les équipements utilisés pour le transport et les activités courantes et les surfaces des installations sont exempts de débris et de flaques de miel renversé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Le personnel est informé à propos de vos protocoles de biosécurité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous faites un effort de rester à l'affut des maladies émergentes et les bonnes pratiques de production en lisant des publications fiables de l'industrie et en participant dans les sessions de formation et d'éducation permanente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Vous savez avec qui communiquer dans le cas que vous observez des signes ou de symptômes des maladies ou de ravageurs dans vos ruches et vous y serez diligent.					

Remarque : La liste de contrôle ci-dessus ne compte pas tous les aspects à considérer lorsque vous élaborer un plan de biosécurité pour votre exploitation. Consultez la Norme nationale de biosécurité à la ferme pour l'industrie apicole et le Guide de planification approprié pour les éléments supplémentaires à examiner.